

Arrêté ARS n° 2023-606 du 09 octobre 2023 portant modification de l'arrêté ARS n° 2023-378 du 27 juin 2023 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Pumonté »

La directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux Conseils Territoriaux de Santé ;

Vu le décret du 20 mars 2019 portant nomination de Madame Marie-Hélène LECENNE en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé de la Corse ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains Conseils Territoriaux de Santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé ;

Vu l'arrêté ARS 2016-548 du 28 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire en Corse en application de l'article R1434-29 du code la santé publique ;

Vu l'arrête ARS n° 2022-363 du 30 juin 2022 portant composition du conseil territorial de santé (CTS) « PUMONTE » ;

Vu l'arrêté ARS n° 2023-378 du 27 juin 2023 portant modification de l'arrête n° 2023-126 du 31 mars 2023 portant composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) « Pumonté ».

ARRETE

Article 1^{er} : Les collèges du Conseil Territorial de Santé prévus à l'article R.1434-33 du code de la santé publique comprennent les membres suivants :

COLLEGE 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services des établissements de santé

Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires :**

Titulaires	Suppléants
Dr Jean Luc PESCE <i>CH Ajaccio</i>	M. Nicolas BALLARIN <i>CH Bonifacio</i>
M. Julien CARIOU <i>CH Sartène</i>	<i>En attente de désignation</i>
Dr Jean CANARELLI <i>Clinisud</i>	Mme Anne PONS <i>SSR Molini</i>

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement (CME) :

Titulaires	Suppléants
Dr Alexandre BOISSEL <i>CH Bonifacio</i>	<i>En attente de désignation</i>
Dr Remy FRANCOIS <i>CRF Finosello</i>	Dr Jacques Hubert POLI <i>SSR Ile de beauté</i>
Dr Laurent SERPIN <i>CH Ajaccio</i>	Dr Laetitia KUNSTMANN-COLONNA <i>Clinique Valicelli</i>

Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

Titulaires	Suppléants
Mme Julia LUCCIONI <i>FEHAP</i>	<i>En attente de désignation</i>
Dr Jean Louis ALBERTINI <i>SYNERPA</i>	Marie-Françoise PALLIER <i>SYNERPA</i>
Mme Myriam BOULET <i>NEXEM</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine OLIVIERO <i>Délégation Corse médecin du monde</i>	Dr François NATALI <i>Délégation Corse médecin du monde</i>
Mme Céline ZICCHINA <i>IREPS</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins :

Titulaires	Suppléants
Dr Antoine GRISONI <i>URPS médecins libéraux</i>	Dr Emmanuelle BAILLOT <i>URPS médecins libéraux</i>
Dr Augustin VALLET <i>URPS médecins libéraux</i>	Dr Dora PIERLOVISI <i>URPS médecins libéraux</i>
Dr Thierry DAHAN <i>URPS médecins libéraux</i>	<i>En attente de désignation</i>

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé libéraux (hors médecins) :

Titulaires	Suppléants
Mme Karen MARTINELLI <i>URPS orthophoniste</i>	Mme Vanessa RENUCCI <i>URPS orthophoniste</i>
M. Jean SPIGA <i>URPS infirmiers</i>	Mme Brigitte AGOSTINI <i>URPS infirmiers</i>
Mme Sandrine LEANDRI <i>URPS pharmaciens</i>	<i>En attente de désignation</i>

Un représentant des internes en médecine

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale : des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires, des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Dr Laurent CARLINI <i>Dispositif d'Appui à la Coordination</i>	Mme Marie-Nicolas MATTEI <i>Dispositif d'Appui à la Coordination</i>
Dr Dominique POGGI <i>MSP Cargèse</i>	Dr André GIRERD <i>MSP Cargèse</i>
Mme Emmanuelle GIRASCHI <i>ESP Porto-Vecchio</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au plus un représentant des HAD

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaires	Suppléants
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 2 : Représentants des usagers et associations des usagers

Au plus six représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 CSP

Titulaires	Suppléants
Mme Marie Joséphine POLI <i>Lutte contre les infections nosocomiales</i>	Mme Marie Madeleine BATTESTI <i>Lutte contre les infections nosocomiales</i>
Mme Dominique ANDREANI UNAFAM	<i>En attente de désignation</i>
M. Jean-Christian MAURY <i>France Parkinson</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Sébastien POLI ADMD	<i>En attente de désignation</i>
Mme Françoise LASBOUYGUES <i>APF France Handicap</i>	<i>En attente de désignation</i>
Mme Marie-France MEDURIO <i>Association INSEME</i>	Mme Laura PONZEVEA <i>Association INSEME</i>

Au plus quatre représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Mme Emanuelle CESARI <i>Corsica-Dys TDAH</i>	<i>En attente de désignation</i>
M. Pascal MARTELLI ARSEA	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

COLLEGE 3 : Représentants des collectivités territoriales

Deux conseillers à l'Assemblée de Corse

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal PEDINIELLI	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	M. Georges MELA

Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Dr Nicole CARLOTTI	Dr Philippe DE ROCCA SERRA

Au plus deux représentants des communautés de communes mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L.5216, L-5217-1 ou L.5219-1 du code général des collectivités territoriales

Titulaires	Suppléants
M. Ange-François LEANDRI <i>Sartenais-Valinco</i>	M. Noël Dominique LIVRELLI <i>Celavu Prunelli</i>
M. François COLONNA <i>Spelunca Liamone</i>	M. Jean Christophe ANGELINI <i>Sud Corse</i>

Au plus deux représentants des communes

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Jacques CICCOLINI <i>Maire de Cozzano</i>	M. Jean ALFONSI <i>Maire de Serra di Ferro</i>
Mme Paule CASANOVA <i>Maire de Guarguale</i>	M. Antoine Joseph PERALDI <i>Maire de Corrano</i>

COLLEGE 4 : Représentants de l'État et organismes de sécurité sociale

Au plus un représentant de l'État

Titulaires	Suppléants
Mme Sandrine POLYCHRONOPOULOS <i>DEETS</i>	M. Stanislas MARCELJA <i>DEETS</i>

Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Mme Frédérique GAY <i>CPAM Corse-du-Sud</i>	M. Yannick LEGER <i>MSA Corse</i>
M. Cyril PACOUT <i>Caisse d'Allocations Familiales</i>	M. Renaud MAZIN <i>Caisse d'Allocations Familiales</i>

COLLEGE 5 : Représentants de personnalités qualifiées comprenant deux membres

Deux personnalités qualifiées

Titulaires
Mme Elodie GUINOISEAU <i>Université de Corse</i>
M. François MARCAGGI Président de la commission Droit Au Logement Opposable

Article 2 : Les membres visés par le présent arrêté sont désignés pour une durée de cinq ans, à compter de leur désignation par la directrice générale de l'agence régionale de santé de Corse.

Article 3 : L'agence régionale de santé de Corse assure le secrétariat du Conseil Territorial de Santé et contribue à son fonctionnement.

Article 4 : L'arrêté ARS n° 2023-378 du 27 juin 2023 est abrogé.

Article 5 : La Directrice Générale de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Corse et de la Corse-du-Sud.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,



Marie-Hélène LECENNE